



nawl National Association  
of Women and the Law

anfd Association nationale  
Femmes et Droit



# RAPPORT ANNUEL

## 2021-2022

## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION .....	2
À PROPOS DE L'ANFD .....	4
COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION .....	6
PERSONNEL, CONSULTANT·ES ET BÉNÉVOLES DE L'ANFD.....	6
GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION.....	7
BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022 .....	8
DANS LES MÉDIAS.....	13
CHARITABLE TRUST FOR RESEARCH AND EDUCATION .....	14
L'ANNÉE À VENIR .....	15

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

Kerri Froc

Dans mon premier message en tant que présidente, j'ai pensé m'engager dans une « discussion sérieuse » – l'expression que j'utilise avec mes ami-es lorsque nous en avons fini avec les subtilités de la conversation et que je veux aller au cœur des choses avec une communication simple et sincère. J'ai rejoint l'ANFD relativement tard. J'avais admiré son travail de loin lorsque j'étais étudiante en droit et jeune avocate, mais je n'y ai adhéré qu'après ma recherche doctorale sur l'histoire des droits des femmes en vertu de la *Charte* et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à vraiment admirer l'ANFD. Il s'agissait encore d'une jeune organisation en 1981, mais l'énergie et l'engagement de ses avocates et de ses étudiantes en droit lui ont permis de jouer un rôle déterminant dans l'introduction de changements clés au sein de la Constitution afin de garantir la protection des droits des femmes. Notamment, l'ANFD a été la première à plaider en faveur de l'article 28 de la *Charte*, l'amendement canadien sur le droit à l'égalité entre les sexes, et a joué un rôle clé dans sa rédaction.

Je suis extrêmement fière de voir l'ANFD sortir d'une période de désengagement du gouvernement plus dynamique que jamais. Nous avons une nouvelle directrice exécutive en la personne de Tiffany Butler (qui ne cesse de m'étonner par sa passion et son ardeur) et le personnel s'est enrichi d'une nouvelle responsable des communications et d'une responsable de la réforme féministe du droit. Ce groupe est dévoué, énergique et extrêmement motivé par la lutte pour l'égalité des femmes. L'ANFD et le NAWL Charitable Trust for Research and Education ont tous deux obtenu un financement plus stable, respectivement grâce à de nouvelles subventions du gouvernement fédéral et à un don généreux de plus d'un million de dollars. Comme le souligne le rapport annuel, ces nouvelles ressources ont permis aux deux entités de s'engager dans des efforts de réforme du droit plus vastes et plus approfondis, guidés par un nouveau plan stratégique. Personnellement, j'ai été fière d'être porte-parole de l'ANFD dans le cadre de ses efforts pour réformer l'article 33.1 du *Code criminel* concernant la défense d'« intoxication extrême », à la suite de l'annulation de la disposition existante par la Cour suprême dans l'affaire *R. c. Brown*. Nous serons à nouveau présentes lorsque les audiences parlementaires sur les modifications commenceront au printemps 2023.

À une époque où les féministes semblent de plus en plus divisées quant à leurs positions et leurs intérêts, l'ANFD a joué un rôle de premier plan dans le regroupement des organisations féministes. Par exemple, en collaboration avec Luke's Place, elle a lancé une nouvelle coalition nationale, l'Alliance Chanterelle pour la réforme féministe du droit. En parlant de discussion

sérieuse : les femmes du Canada ont besoin de plus d'ANFD. Tout comme l'ANFD a besoin d'un plus grand nombre de féministes, ainsi que de féministes d'origines diverses et variées pour l'aider à orienter et à mener son travail. Vous joindrez-vous à nous ?

## À PROPOS DE L'ANFD

L'Association nationale Femmes et Droit (ANFD), fondée en 1974, est une organisation féministe sans but lucratif qui travaille à l'atteinte de l'égalité réelle et à la réalisation des droits de la personne pour toutes les femmes au Canada par le biais de l'éducation juridique, de la recherche, de l'intervention stratégique, du travail de coalition et du plaidoyer pour la réforme féministe du droit, particulièrement au niveau fédéral.

L'ANFD travaille depuis 48 ans, seule ou en collaboration avec d'autres organisations de femmes qui revendiquent l'égalité, afin d'influencer le droit et les politiques publiques sur un large éventail de questions. Elle a remporté plusieurs victoires notables en matière de réforme féministe du droit au Canada, notamment :

- ♀ l'adoption des articles 15 et 28 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- ♀ des modifications au *Code criminel* concernant les lois sur les agressions sexuelles, les preuves de passé sexuel des victimes et le harcèlement criminel ;
- ♀ des changements positifs au droit de la famille et à la *Loi sur le divorce* ;
- ♀ des avancées en matière de droits à l'égalité pour les lesbiennes ;
- ♀ une intervention fructueuse dans l'appel relatif à la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* à la Cour suprême du Canada.

Consultez également la vidéo [NAWL's Big Impacts](#), qui met en lumière certaines des réalisations de l'organisation depuis 1974.

Les objectifs généraux de l'ANFD sont les suivants :

**Objectif 1 : L'ANFD contribue à changer les lois qui ont un impact négatif sur la vie des femmes.** Elle s'efforce de faire progresser les droits fondamentaux des femmes et l'égalité substantielle dans les trois domaines prioritaires que sont la violence contre les femmes, les droits reproductifs et la crise climatique.

**Objectif 2 : L'ANFD est collaborative.** Elle reconnaît ses privilèges et ses pouvoirs uniques. En travaillant de manière collective, elle agit en tant qu'organisme rassembleur sur lequel on peut compter à la fois pour son expertise spécifique et pour sa capacité à rallier les diverses voix nécessaires à la mise en œuvre d'une réforme féministe intersectionnelle du droit.

**Objectif 3 : L'ANFD est en plein essor.** Il s'agit d'une organisation saine, en pleine croissance et durable, quel que soit le climat politique.

**Objectif 4 : L'ANFD a voix au chapitre.** Elle réagit efficacement aux propositions législatives, aux projets de loi déposés, aux affaires juridiques importantes et à d'autres questions nationales qui pourraient faire progresser ou entraver la réalisation de l'égalité réelle.

**Le travail de l'ANFD est ancré dans le féminisme intersectionnel et les droits de la personne et repose sur les valeurs suivantes :**

**La lutte contre l'oppression :** Nous nous attaquons à toutes les formes d'oppression qui affectent les femmes de manière intersectionnelle, cumulée et distincte. Ces systèmes d'oppression prennent diverses formes, notamment le patriarcat, les normes de genre, la suprématie blanche, la xénophobie, le capacitisme, l'âgisme, l'homophobie, la transphobie, le classisme et le colonialisme.

**La réconciliation :** Nous reconnaissons que le colonialisme, aussi bien passé que présent, continue de soumettre les femmes et les filles autochtones à la violence, au préjudice et au désavantage socio-économique. Nous nous engageons à faire progresser la décolonisation dans toutes les facettes de notre travail et à travailler en solidarité avec les organisations et les communautés de femmes autochtones.

**L'inclusion en matière de genre :** Nous employons le terme « femmes » de manière inclusive. En outre, nous reconnaissons que le patriarcat et la discrimination fondée sur le genre ont un impact sur les droits, la dignité et le bien-être non seulement des femmes cisgenres, mais aussi des personnes transgenres, bispirituelles, non binaires et non conformes dans le genre. Nous cherchons à agir en solidarité avec les organisations qui font avancer l'égalité substantielle et la justice de genre au sens large.

**L'alliance inclusive et la collaboration responsable :** En tant qu'organisation juridique, nous nous engageons à établir des partenariats avec d'autres organisations féministes, autochtones et de justice sociale, et ce, en demeurant conscientes de nos propres privilèges et pouvoirs. Nous aspirons à être de bonnes alliées : écouter, favoriser le respect mutuel et amplifier la voix de celles qui, dans nos mouvements et communautés, ont été historiquement réduites au silence ou désavantagées. Pour y parvenir, nous devons user de notre propre savoir-faire et valoriser l'expertise et les expériences distinctes des organisations alliées qui travaillent à nos côtés et avec nous pour faire avancer l'égalité réelle au Canada.

## COMITÉ NATIONAL DE DIRECTION

### À propos

- ♀ Kerri Froc (Chair)
- ♀ Martha Jackman (Past-chair)
- ♀ Danica Jorgenson
- ♀ Alisa Lombard
- ♀ Cheryl Milne
- ♀ Alison Southern
- ♀ Zahra Taseer
- ♀ Naomi Telfort (Treasurer)
- ♀ Julia Tetrault-Provencher
- ♀ Amanda Therrien
- ♀ Maureen McTeer

## PERSONNEL, CONSULTANT·ES ET BÉNÉVOLES DE L'ANFD

- ♀ **Directrice exécutive** : Tiffany Butler
- ♀ **Consultant·es** : Sandeep Prasad, Julie Shugarman
- ♀ **Gestionnaire principale** : Karen Cartier
- ♀ **Comptables** : Julie Jenkins/Merry Sun
- ♀ **Adjointe administrative** : Crystal Young
- ♀ **Responsable de la communication** : Deirdre Rosaeg
- ♀ **Traduction** : Sero, Valérie Leclercq
- ♀ **Recherche et bénévoles** : Maryna Rusakova, Amanda Therrien, Sarah-Claude L'Ecuyer, Véronique Bureau Mortimer, Fregine Sheehy, Julia Tétrault-Provencher, Nazia Shaikh
- ♀ **Soutien site Web** : Nomadic Labs, Leah Snyder

## **GOVERNANCE, DÉMOCRATIE ET PARTICIPATION**

L'ANFD est un organisme sans but lucratif incorporé dirigé par un Comité national de direction (CND) composé tout au plus de 12 bénévoles. Depuis sa fondation en 1974, l'ANFD a utilisé ses stratégies uniques de recherche et d'éducation pour sensibiliser le public aux questions juridiques touchant les femmes.

L'ANFD compte parmi ses membres des avocat·es, des étudiant·es en droit, des universitaires et d'autres personnes qui partagent un engagement envers l'égalité des sexes.

Les mémoires et les documents de l'ANFD ont traditionnellement été élaborés par des groupes de travail, dont l'adhésion est ouverte à toutes et à tous.

En juin 2019, l'ANFD a reçu un financement de quatre ans de la part de Femmes et Égalité des genres Canada pour mettre en œuvre le projet *Sustaining Feminist Law Reform in Canada: Building NAWL's Capacities to Strengthen its Fundraising and Diversify its Funding Base*. En mai 2021, au cours de la troisième année de ce projet, l'ANFD a lancé son processus de planification stratégique. Le plan stratégique 2022-2024 de l'ANFD a été élaboré grâce aux contributions de plus de 50 parties prenantes recueillies par le biais d'enquêtes et d'entretiens. Le résultat de cet effort de cocréation et de collaboration est un plan détaillant la mission, la vision, les valeurs et les objectifs de l'ANFD ainsi que nos trois domaines prioritaires de réforme féministe du droit : la violence envers les femmes, les femmes et la crise climatique et les droits reproductifs. Au cours de la dernière année de ce projet, nous continuerons à développer un manuel de gouvernance, un plan de collecte de fonds et une stratégie de communication.

L'ANFD tient à remercier FEGC pour le soutien apporté à ce travail par le biais du Fonds de renforcement des capacités.



## BILAN DES ACTIVITÉS 2021-2022

En 2021-2022, l'ANFD a continué à mener et à appuyer la réforme féministe du droit, à renforcer ses capacités féministes, ainsi qu'à élargir et à diversifier le réseau d'organisations, d'avocat-es, d'universitaires, d'étudiant-es et de militant-es féministes et œuvrant en faveur de l'égalité qui travaillent ensemble pour faire progresser les droits à l'égalité de toutes les femmes au Canada.

Le 15 mars 2021, le CND a accueilli la nouvelle directrice exécutive de l'ANFD, Tiffany Butler.

En mars 2021, l'ANFD a réussi à organiser une réunion virtuelle de représentantes de neuf (9) groupes de défense des droits des femmes de tout le pays avec le ministre Lametti et le personnel du ministère de la Justice, afin de discuter des incidences du projet de loi C-78, la première mise à jour législative de la *Loi sur le divorce* depuis plus de 20 ans, et de présenter des recommandations sur les principaux problèmes liés à sa mise en œuvre.

En juin 2021, l'ANFD a envoyé une lettre au Sénat pour exprimer son soutien au projet de loi C-6, *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, alors qu'il était soumis à l'examen du Sénat. Nous avons encouragé le Sénat à écouter les voix des survivant-es 2SLGBTQ+ de la thérapie de conversion et des personnes 2SLGBTQ+ qui continuent d'être touchées par la discrimination au Canada, en votant en faveur du projet de loi C-6 : [\*\*NAWL letter to the Senate in support of Bill C-6.\*\*](#)

En octobre 2021, pour la première fois depuis plusieurs années, en raison des restrictions imposées par la COVID-19 et d'un sous-financement chronique, le Comité national de direction s'est réuni dans la région d'Ottawa pour sa toute première retraite de planification stratégique. La retraite s'est appuyée sur les commentaires de plus de 50 intervenant-es, recueillis au cours des phases initiales de la planification. C'est ainsi qu'est né *Vers notre 50<sup>e</sup>*, qui a été perfectionné au cours des mois suivants avec le soutien du comité de planification stratégique du CND et au cours de deux assemblées générales du CND pour finaliser le plan en février 2022.

En décembre 2021, l'ANFD a reçu une subvention du Fonds de réponse et de relance féministes de Femmes et Égalité des genres Canada pour mettre en œuvre un projet de vingt-huit mois : *Adapter et accélérer la réforme intersectionnelle et féministe du droit pour un avenir post-Covid 19* (« ARI »). Ce projet de 28 mois soutiendra une réponse féministe et une relance face aux répercussions actuelles de la COVID-19, par le biais d'un changement

systemique. L'ANFD y parviendra en développant ses outils de réforme du droit, en augmentant son influence en ligne et sur les médias sociaux, en créant un réseau multidisciplinaire d'expert-es juridiques féministes et en entreprenant des activités proactives et réactives de réforme féministe du droit.

En janvier 2022, le recrutement a commencé pour le poste de responsable de la communication et le poste a été pourvu en mars. Au cours de la même période, l'ANFD et le Luke's Place Support and Resource Centre for Women and Children (Luke's Place) ont lancé leur partenariat pour commencer à planifier la création et le financement d'une coalition nationale de réforme du droit, qui a finalement pris la forme de **[l'Alliance Chanterelle pour une réforme féministe du droit](#)** (Phase I).

Tout au long de l'année 2021-2022, l'ancienne présidente de l'ANFD, la professeure Martha Jackman, a continué d'enseigner un cours sur la réforme féministe du droit aux étudiant-es de common law de deuxième année à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, en utilisant le matériel du cours **[Réforme féministe du droit 101](#)**, offert gratuitement en ligne par l'ANFD. Les trois articles d'opinion suivants, rédigés par trois étudiantes différentes, sont des exemples d'efforts de réforme du droit résultant du cours :

- ♀ Le 3 décembre 2021, page éditoriale du *Ottawa Citizen* par Yasmin Khaliq : **[« The Canada Health Act is failing people with mental illness »](#)**
- ♀ Le 7 janvier 2022, page éditoriale du *Ottawa Citizen* par Sumaya Sherif, étudiante en droit dans le cadre du cours FLR/RDF : **[« Federal law banning conversion therapy is the first step toward dismantling heteronormative views »](#)**
- ♀ Le 6 janvier 2022, page éditoriale du *Toronto Star* par Carolina Maass, étudiante en droit dans le cadre du cours FLR/RDF : **[« Forced evacuation of pregnant Indigenous women must stop »](#)**

Une mise à jour complète du matériel et du site Web du cours en ligne Réforme féministe du droit 101 est en cours et le nouveau matériel en ligne sera mis à l'essai dans le cours de la professeure Jackman au semestre d'hiver 2023. De plus, trois nouveaux « mini-cours » de la Réforme féministe du droit 101 élaborés en 2021-2022 (Gouvernements provinciaux et territoriaux, Administrations municipales et Les femmes et la crise climatique) devraient être finalisés en 2022, grâce à la recherche et à la rédaction d'Amanda Therrien et de Rose Ghaedi, deux étudiantes en droit.

Pendant une période de 6 mois, le cours **Réforme féministe du droit 101** a servi de matériel de lecture et de discussion pour un « club de lecture », organisé par la directrice générale du Yukon Status of Women Council, auquel ont participé des dizaines de femmes en position de leadership de tout le Canada.

Les demandes pour l'expertise de l'ANFD et les demandes d'engagement auprès des décisionnaires, des militant·es féministes, des prestataires de services et autres ont été constantes en 2021-2022. Voici quelques exemples des nombreuses demandes auxquelles l'ANFD a répondu :

- ♀ L'ANFD a mené des consultations sur le projet de loi C-5, ainsi qu'avec des représentant·es du gouvernement sur les réformes de la législation sur le contrôle des armes à feu.
- ♀ L'ANFD demeure membre du Feminist Influencing Group, un réseau informel d'organisations de défense des droits des femmes qui plaident au niveau fédéral. En 2020, l'ANFD, de concert avec le CTC, la FCF, Oxfam, WSC et YWCA, a fait partie du comité central qui a organisé la réunion intitulée « Defining a Feminist Influencing Agenda/Concevoir un programme féministe influent », qui s'est tenue les 16 et 17 janvier 2020 et à laquelle ont assisté quarante et une (41) participantes de quarante (40) organisations de tout le pays. En mai 2021, l'ANFD s'est jointe à plus de vingt-cinq (25) organisations féministes lors du sommet virtuel du Feminist Influencing Group qui s'est tenu sur deux jours afin d'élaborer des stratégies de soutien mutuel pour faire avancer les priorités féministes jusqu'aux élections fédérales de 2021.
- ♀ Tout au long de l'année 2021, la directrice exécutive de l'ANFD, Tiffany Butler, et le conseiller principal, Sandeep Prasad, ont continué à soutenir le travail du réseau communautaire Beijing+25, qui regroupe plus de 70 organisations féministes travaillant au Canada sur les questions de droits des femmes et d'égalité des genres. En participant au suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (BPfA) au Canada, l'ANFD a siégé à plusieurs groupes de travail de la Coalition d'action entre mars et octobre : Mouvements féministes et leadership ; Liberté de disposer de son corps et Santé et Droits Sexuels et Reproductifs ; Violence fondée sur le genre ; Action féministe pour la justice climatique. Les rapports produits par les groupes de travail **peuvent être lus ici.**
- ♀ En juin 2021, l'ANFD est devenue **[l'une des signataires d'une lettre ouverte adressée au ministre des Relations Couronne-Autochtones et à la ministre des Services aux Autochtones par des](#)**

organisations nationales, régionales et locales luttant en faveur de l'équité des genres et des droits de la personne, en solidarité avec la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc et toutes les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et pour honorer la mémoire des 215 enfants dont les restes ont été retrouvés au pensionnat pour autochtones de Kamloops, en Colombie-Britannique.

♀ En mai 2021, l'ANFD est devenue signataire d'une lettre ouverte exhortant le ministre de la Santé, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et le ministre de la Justice et procureur général du Canada à décriminaliser immédiatement la possession de drogues pour un usage personnel : Lettre au Gouvernement Canadien : Décriminalisons immédiatement la possession de drogues pour un usage personnel.

♀ En novembre 2021, l'ANFD s'est jointe à plus de 100 autres organisations de justice sociale pour exhorter les parlementaires à prendre des mesures immédiates afin d'interdire toutes les formes de pratiques de « thérapie » de conversion, ainsi que toute tentative visant à faire changer l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre d'une personne (collectivement, les « pratiques de conversion ») : Appel à l'action communautaire : Législation relative aux pratiques de conversion.

♀ En février 2022, l'ANFD s'est jointe à vingt-cinq (25) organisations œuvrant pour l'égalité et à leurs alliés pour approuver un mémoire écrit préparé par le FAEJ à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en prévision du budget fédéral 2022 : <https://nawl.ca/nawl-endorses-leafs-federal-budget-2022-written-submission-to-the-house-of-commons-standing-committee-on-finance/>.

♀ En mars 2022, l'ANFD s'est associée au Women's History Project et à l'Institut canadien de recherche sur les femmes pour organiser « Les femmes et le droit : Célébration de la Charte des droits et libertés à 40 ans ! » La présidente du CND, Kerri Froc, était une conférencière invitée.

♀ En mars 2022, aux côtés d'autres organisations féministes, l'ANFD a participé à une table ronde avec la ministre Ilen pour discuter du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, de la nécessité d'un financement de base pour permettre un travail décent pour le secteur des femmes, de la nécessité d'une collaboration significative et des réformes du soutien au revenu.

♀ En mars 2022, Luke's Place et l'ANFD ont soumis un [mémoire](#) au Comité de la condition féminine, formulant onze (11) recommandations, dans le cadre de son étude sur la violence entre partenaires intimes et la violence conjugale au Canada.

## DANS LES MÉDIAS

L'ANFD a répondu aux demandes des médias sur toute une série de questions et, en 2020 et 2021, Kerri Froc, membre du CND de l'ANFD, a occupé une place importante dans les médias locaux et nationaux en parlant de la lutte pour les soins liés à l'avortement au Nouveau-Brunswick, et en 2022, en tant que présidente du CND de l'ANFD, sur la question de la constitutionnalité de la défense d'intoxication extrême, tandis qu'Anne Levesque, membre du CND, a parlé des implications de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire des *Émissions de gaz à effet de serre*.

### **Les droits des femmes et la crise climatique :**

- ♀ Le 4 janvier, 2022, Globe and Mail, [“Supreme Court must keep women’s rights at the forefront when it rules on ‘extreme intoxication’ defence”](#)
- ♀ Le 19 juillet, 2021, CTV Kitchener News, [“It’s been 30 years since Gwen Jacob went topless in Guelph and launched a fight for women’s rights”](#)
- ♀ Le 22 mars, 2022, Policy Options, [“Notwithstanding extreme intoxication”](#)
- ♀ Le 3 février, 2022, CBA National, [“Revisiting the bedrock of moral fault”](#)

### **Les droits reproductifs :**

- ♀ Le 3 août, 2021, The Walrus, [“One Doctor’s Fight to Provide Abortion Care in New Brunswick”](#)
- ♀ Le 1 septembre, 2021, CBC, [“Liberal platform takes aim at N.B. with promise of new regulations to bolster abortion access”](#)
- ♀ Le 4 août, 2021, Global News, [“Canadian government could fund N.B. abortion clinic directly, says constitutional lawyer”](#)

### **La violence envers les femmes :**

- ♀ Le 21 mars, 2021, NAWL Press Release, [“Supreme Court of Canada Rules Carbon Pricing Law Constitutional: Intervenors for rights of women and girls welcome the decision”](#)
- ♀ Le 26 mars, 2021, CBA National, [“A missed opportunity?”](#)
- ♀ Le 3 mai, 2021, CBA National, [“A glimmer of hope”](#)

## CHARITABLE TRUST FOR RESEARCH AND EDUCATION

Le NAWL Charitable Trust for Research and Education a été créé en 1983 dans le but de promouvoir le statut et le rôle des femmes dans la société canadienne et de sensibiliser le grand public à ces questions. Le Trust prépare et diffuse des recherches et des informations sur les questions juridiques dans tous les aspects de la vie sociale, économique et politique des femmes canadiennes. Il contribue à la protection des droits et libertés civil-es des femmes par des moyens charitables, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. Contrairement à l'ANFD, le Trust est un organisme de bienfaisance enregistré et tous les dons donnent droit à un crédit d'impôt.

Le Charitable Trust est composé de cinq (5) membres nommés par le Comité national de direction de l'ANFD. Les administratrices sont responsables des décisions relatives à l'allocation des fonds.

### **Les administratrices actuelles du NAWL Trust sont :**

- Kristen H. Douglas
- Michelle Flaherty
- Lorena Fontaine
- Martha Jackman
- Cheryl Milne

En septembre 2021, le NAWL Trust a commencé à travailler à l'obtention d'un don majeur. Les efforts se sont poursuivis jusqu'à la nouvelle année, date à laquelle le NAWL Trust a reçu un don d'un million de dollars de la part de la philanthrope féministe et mère fondatrice de l'ANFD, Shirley Greenberg.

Tout au long de la période 2021-2022, le Trust a financé le travail continu de mise à jour du guide *A Women's Guide to Money, Relationships and the Law*.

Le NAWL Trust remercie également le Programme de common law en français (PCLF) de l'Université d'Ottawa, la Fondation Boursiers Loran et Raven Law pour leur soutien aux stages du NAWL Trust en 2021-2022.

## **L'ANNÉE À VENIR**

Nous débordons d'énergie et de détermination pour l'année à venir. L'ANFD espère accroître ses effectifs, accueillir de nouveaux membres au sein du comité de direction, renforcer les structures de gouvernance et se concentrer sur la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique : Vers notre 50<sup>e</sup> ! En 2022-2023, l'ANFD lancera sa série d'ateliers sur la réforme féministe du droit, y compris un lancement progressif de son Atelier de création de campagnes : Une action féministe pour le climat dès maintenant ! L'ANFD a également hâte de plaider dans ses trois domaines prioritaires de réforme féministe du droit : la violence envers les femmes, les droits reproductifs, les femmes et la crise climatique. Elle restera à l'affût de tout mouvement et de toute réforme législative ayant une incidence sur les femmes dans ces trois domaines prioritaires en particulier. L'ANFD se réjouit de travailler avec ses partenaires et alliés en 2022-2023, dans le cadre de son travail de réforme législative et par le biais de l'Alliance Chanterelle.



**MERCI AUX PERSONNES  
ET ORGANISATIONS SUIVANTES  
POUR LEUR SOUTIEN INESTIMABLE :**

**Shirley Greenberg**

**Les membres et les donateurs et donatrices de l'ANFD**

**et**



**Women and Gender  
Equality Canada**

**Femmes et Égalité  
des genres Canada**